SERVIMO

LE PARTENAIRE MAINTENANCE DE VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER

FACTURE N° 5050223

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 3/03/2025 15H03 C:000137 I:43309
V/REF : 6597307
V/Email reçu le Lundi 03/03/2025 a 15H03

SELON DEVIS N° 4110043

SDC MONOVILLE 1
C/° NEXITY CHALON S/SAONE
REMPART SAINT PIEERE
71100 CHALON SUR SAONE

IMMEUBLE : MONOVILLE I
1/3/5/7 RUE GEORGES DUNY
71100 CHALON SUR SAONE

Feillens, le 14 Mai 2025

Référence Marché: Tarif nécogié
LOCALISATION : 1 7 RUE GEORGES DUNY - CHALON S/S - MME BRIDON 0385909053
MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4110043 du 08/11/2024 d un montant de
Donneur d'ordre : Mme Bridon

==========

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

ACCORD SUR DEVIS

AFFICHAGE COUPURE D'EAU
DEPLACEMENT DU VEHICULE ET DU PERSONNEL

SOUS SOL ET CAVES DU 1 RUE GEORGES DUNY
REMPLACEMENT RESEAU EF + EC + BOUCLAGE ECS CUIVRE PAR MULTICOUCHE AVEC CALORIFUGE
REMPLACEMENT DES VANNES ET RACCORDS
REBOUCHAGE DES MURS
NETTOYAGE CHANTIER

SOUS SOL ET CAVES DU 3 RUE GEORGES DUNY
REMPLACEMENT RESEAU EF + EC + BOUCLAGE ECS CUIVRE PAR MULTICOUCHE AVEC CALORIFUGE
REMPLACEMENT DES VANNES ET RACCORDS
REBOUCHAGE DES MURS
NETTOYAGE CHANTIER

SOUS SOL ET CAVES 5 ET 7 RUE GEORGES DUNY
REMPLACEMENT RESEAU EF + EC + BOUCLAGE ECS CUIVRE PAR MULTICOUCHE AVEC CALORIFUGE
REMPLACEMENT DES VANNES ET RACCORDS
REBOUCHAGE DES MURS
NETTOYAGE CHANTIER

CHAUFFERIE RUE GEORGES DUNY
REMPLACEMENT RESEAU EF + EC + BOUCLAGE ECS CUIVRE PAR MULTICOUCHE AVEC

SERVIMO

LE PARTENAIRE MAINTENANCE DE VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER

FACTURE N° 5050223

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CALORIFUGE
REMPLACEMENT DES VANNES ET RACCORDS
REBOUCHAGE DES MURS
NETTOYAGE CHANTIER
NOS INTERVENTIONS DU 31 MARS 2025 AU 25 AVRIL 2025 : CONFORME AU DEVIS

OBSERVATIONS :
DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

==========

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	33894,95	33894,95

TOTAL H.T. 33894,95

T.V.A. a 10,00% 3389,49

TOTAL T.T.C. .....En EURO ____37284,44

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre reglement au 30 Juin 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050223

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DEMANDE D'INTERVENTION

INT6597307
à joindre à la facture

Nexity Chalon sur Saône
REMPART SAINT PIERRE 71100 CHALON SUR SAONE
Téléphone 03.85.90.90.50 - Fax 03.85.90.90.55
NEXITY LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN 487530099
RCS Paris APE6832A-Carte pro T G S PT CPI 75012015000001224
délivrée par la CCI de Paris île de France - Garanties financières CEGC, 59 av Pierre Mendès France 75013 PARIS

CHALON SUR SAONE , le 13/12/2024
SERVIMO BOURGOGNE
550 ROUTE DE TERNANT
01570 FEILLENS

Votre interlocuteur

Mme BRIDON virginie
Téléphone - Fax
Email : VBRIDON@lamy-immobilier.fr

Adresse principale de l'ensemble immobilier

MONOVILLE I
1 7 RUE GEORGES DUNY
MONOVILLE I
71100 CHALON SUR SAONE

Facture à établir à l'ordre suivant

Syndicat de copropriété MONOVILLE I
C/° Nexity Chalon sur Saône
REMPART SAINT PIERRE 71100 CHALON SUR SAONE

Nos références :
INT6597307/MS101250/IM167779/FU 462837

Taux de TVA applicable : 10.00%

Envoi de la présente : Email bourgogne@servimo.fr *(nombre de pages : 3)* - Téléphone 0385203060

Nature de l'intervention demandée

Messieurs,

En notre qualité de Syndic de la résidence référencée, nous vous demandons de bien vouloir effectuer les diligences suivantes :

Objet : remplacement des canalisations horizontales

Descriptif : Ci-joint, votre devis accepté. TRAVAUX A REALISER EN AVRIL 2025

Selon votre devis d'un montant de 37 283,95 € TTC (Devis N° 4110043 du 08/11/2024)

Montant devis : 37 283,95 € TTC

Lieu de l'intervention

Bâtiment :
Escalier :

Adresse :
1 7 RUE GEORGES DUNY
MONOVILLE I
71100 CHALON SUR SAONE

Appartement :
Etage :

Occupant(e) :

Avertissements : toute facture non accompagnée du présent ordre de service et/ou non conforme aux prescriptions mentionnées sera retournée.
Toute intervention de sous-traitance est interdite, sauf accord express du maître d'ouvrage ou de son mandataire formalisé conformément aux dispositions de la loi du 31 décembre 1975.

Délais de réglement : Sous 30 jours

Contact sur place :

Tél. :

Horaires :

Mme BRIDON virginie

DIRECTION GENERALE DES
FINANCES PUBLIQUES

cerfa
13948*03

1301-SD
(01-2014)
@ Internet-DGFiP

ATTESTATION SIMPLIFIEE[1]

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) :
Nom : Nexity Chalon sur Saône..... *Prénom* : .....
Adresse : REMPART SAINT PIERRE ..... *Commune* CHALON SUR SAONE..... *Code postal* : 71100.....

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ *maison ou immeuble individuel* ☐ *immeuble collectif* ☐ *appartement individuel*

☐ *autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)* ……

Les travaux sont réalisés dans :

☐ *un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation*

☐ *des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage*

☐ *des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (…….) millièmes de l'immeuble*

☐ *un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage*

Adresse[2] :……*Commune*……..*Code postal* :……

dont je suis : ☐ *propriétaire* ☐ *locataire* ☐ *autre (précisez votre qualité)* :……

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☐ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☐ n'affectent **pas plus de cinq des six éléments** de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés* : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage *(pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☐ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

☐ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à CHALON SUR SAONE, le 13/12/2024

Signature du client ou de son représentant :

[1] Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.
[2] Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.